



Commune de Reuil en Brie Compte rendu du Conseil Municipal du 3 Décembre 2021

Présents: Patrick ROMANOW, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Jean-François BERNICCHIA, Elisa FIELD, Justine MARTINI, Francis MOIGNOT, Dominique RENARD, Claude TESSIER.

Procurations : Dominique BANCHEREAU à Francis MOIGNOT, Yvelise BITOUN à Pascal CARBUCCIA, Anne BOULIN à Justine MARTINI, Aurélie CALVEL à Jean François BERNICCHIA, Catherine RIEHL à Dominique RENARD.

Absente : Françoise SADOWSKI

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour :

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 19 Novembre 2021.

Adopté à l'Unanimité.

2. Demande de Subvention DETR.

Monsieur le Maire expose que les dépenses d'investissement numérique scolaire sont éligibles à la DETR. Suite à un complément d'information fourni par Jean-François BERNICCHIA, il propose d'annuler la délibération du 19 novembre 2021 et de la remplacer comme suit, dans l'ordre des priorités :

- 1) Equipement scolaire de deux tableaux numériques sur la base d'un devis prévisionnel de 7 203€70 HT.
- 2) Insonorisation du local de cantine scolaire sur la base d'un devis prévisionnel de 11 781€00 HT.
- 3) Végétalisation des surfaces perméables du Jardin du Souvenir et du cimetière sur la base d'un devis prévisionnel de 3 139€50 HT.

Adopté à l'Unanimité.

Points divers :

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Lucien Dubois attire l'attention sur la remise en état du bas-côté et contrôle des plantations suite aux travaux en cours à hauteur de l'enseigne LIDL.

Pascal Carbuccia donne information sur les illuminations.

Jean-François Bernicchia fait part du bon impact du remplacement des tampons de chaise à la cantine ; ce qui a permis de diminuer sensiblement les nuisances sonores.

Dominique Renard fait un nouveau point sur les colis de Noël.

Claude Tessier rappelle le prochain élagage des arbres au niveau du Foyer de l'Amitié.

Francis Moignot contrôlera l'état de la tablette scolaire endommagée.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 6 décembre à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 6 Décembre 2021

Le Maire,

P. ROMANOW

